INSPECTION ACADEMIQUE
DU TERRITOIRE DE BELFORT

ANNEXE II

DEMANDE DE SERVICE A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

NOM :……..PRENOM :……

AFFECTATION EN 2006/2007 :……...

SUPPORT : Directeur ☐ Adjoint ☐ poste spécialisé (à préciser) ☐

ADRESSE PERSONNELLE :……

N° TELEPHONE :……PORTABLE :…..……..

Exercez-vous à temps partiel durant l'année scolaire actuelle (2007/2008) : OUI ☐ NON ☐

Si oui, suivant quelle quotité :…….

Etes vous affecté(e) à titre définitif : OUI ☐ NON ☐

Avez-vous demandé à participer au mouvement 2008? OUI ☐ NON ☐

Si la demande fait suite à un temps partiel de droit, précisez la période. Du……..au……

1/VOUS SOLLICITEZ LE BENEFICE D'UN TRAVAIL A TEMPS PARTIEL HEBDOMADAIRE :

La quotité de travail est égale à la rémunération correspondante

☐ 50% ☐80%

La quotité dénommée « 80% » peut correspondre à une quotité autre qu'exactement 80%.

Exemple : dans la forme actuelle des écoles 4 jours et demi, cette quotité correspond réellement à 77,78% travaillée et 77,78% rémunérée. Dans la forme actuelle des écoles 4 jours, cette quotité correspond réellement à 75% travaillée et 75% rémunérée.

Le fonctionnement des écoles dans la nouvelle forme sans les samedis travaillés n'étant pas encore défini, la réelle quotité correspondant à 80% travaillée n'est pas encore certaine.

2/VOUS SOLLICITEZ LE BENEFICE D'UN TEMPS PARTIEL ANNUALISE :

Pour 50% : la rémunération est égale à la quotité de travail correspondante.
Pour 80% : la rémunération est égale à 6/7ème d'une rémunération à taux plein.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous reste transmis à titre indicatif, sous réserve d'un autre mode de calcul qui ferait suite au fonctionnement des écoles sans les samedis travaillés.

☐ 50% ☐du 01/09/08 inclus au 05/02/09 inclus ou du 28/01/09 inclus au 02/07/09 inclus ☐
☐ 80% ☐du 01/09/08 inclus au 13/05/09 inclus ou du 21/10/08 inclus au 02/07/09 inclus ☐

Dans l'hypothèse où votre demande ne serait pas satisfaite, vous maintenez votre demande de temps partiel sur un rythme hebdomadaire. OUI ☐ NON ☐ et sur la même quotité OUI ☐ NON ☐
Si non, précisez :……..

4/VOUS SOUHAITEZ BENEFICIER DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L11BIS DU CODE DES PENSIONS CIVILES :

Soit décompter dans la liquidation de la pension les périodes de travail effectuées à temps partiel comme des périodes de travail à plein temps, sous réserve du versement d'une retenue pour pension et dans la limite de 4 trimestres.

OUI ☐ NON ☐

Fait à ……..le :……. Avis de l'Inspecteur d'Académie

Signature : Favorable ☐ Défavorable ☐